

La société ETS G. LEMOINE ET CIE pour « Les Galeries de Flers », Société Anonyme Simplifiée au capital de 245 000€, immatriculée au RCS d'Alençon, sous le numéro B375 950 011 et dont le siège social est situé 9 rue du six juin 61100 FLERS, et la société WILHELEM pour « Les Galeries d'Argentan » au capital de 100 000 € immatriculée au RCS d'Alençon sous le numéro B340328277 et dont le siège social est situé 9 rue du six juin 61100 FLERS organisent un jeu gratuit et sans obligation d'achat sur la page Facebook Les Galeries.

MODALITES DE PARTICIPATION

Ce jeu est indépendant. Il sera ouvert aux personnes physiques majeures résidant sur le territoire français (métropole et Départements d'Outre-Mer et Corse) à l'exclusion des employés des sociétés organisatrices.

Le jeu " **CALENDRIER DE L'AVENT Les Galeries**" sera ouvert du **01 décembre 2015** (09h) **au 25 décembre 2015** inclus (minuit) (date et heure françaises de connexion faisant foi) sur www.facebook.com/lesgaleries.flers.argentan

La participation à cette opération implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants et son application par l'organisateur.

Pour participer à ce concours, la personne doit :

1. Se rendre sur la page Facebook Les Galeries
2. Aimer la page.
3. Puis accéder à l'application « calendrier de l'aveut » et suivre les instructions.

DOTATIONS

Pour le jeu " CALENDRIER DE L'AVENT DES GALERIES", il y aura les 24 gagnants, soit un par jour.

Les dotations mises en jeu journallement sont les suivantes :

- 01/12 : Une bougie Chantelle d'une valeur de 12€
- 02/12 : Un sac Chantelle d'une valeur de 10€
- 03/12 : Un collier Cop Copine d'une valeur de 40€
- 04/12 : Un stylo Clé USB Levis d'une valeur de 20€
- 05/12 : Une pochette d'ipad Chantelle d'une valeur de 35€
- 06/12 : Un foulard IKKS d'une valeur de 50€
- 07/12 : Un porte carte et un porte-clés Lollipops d'une valeur de 20€
- 08/12 : Un carnet MCS d'une valeur de 15€
- 09/12 : Un porte-monnaie Little Marcel d'une valeur de 10€
- 10/12 : Une bougie Chantelle d'une valeur de 12€
- 11/12 : Un collier IKKS d'une valeur de 50€
- 12/12 : Une paire d'écouteurs Pepe Jeans d'une valeur de 10€
- 13/12 : Un mug Salsa d'une valeur de 20€
- 14/12 : Un casque Audio Tommy Hilfiger d'une valeur de 50€
- 15/12 : Un T-shirt Lee Cooper d'une valeur de 35€
- 16/12 : Un sac Chantelle d'une valeur de 10€
- 17/12 : Un porte-monnaie Little Marcel d'une valeur de 10€
- 18/12 : Un collier IKKS d'une valeur de 40€
- 19/12 : Un carnet Esprit d'une valeur de 29.95€
- 20/12 : Un mug Salsa d'une valeur de 20€
- 21/12 : Une bougie Chantelle d'une valeur de 12€
- 22/12 : Un peignoir Mc Gregor d'une valeur de 89€
- 23/12 : Une pochette Simone Pérèle et une pochette Implicite d'une valeur totale de 35€
- 24/12 : Un foulard IKKS d'une valeur de 50€
- 25/12 : Un cadeau surprise d'une valeur totale de 202€

Aucune de ces dotations ne peuvent être remboursées ou échangées en boutique. Si les circonstances l'exigent, la Société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de valeur équivalente ou de caractéristiques proches. Un lot ne peut en aucun cas être échangé contre sa valeur en espèces, à la demande du gagnant, ni cédé à un tiers.

DESIGNATION DES GAGNANTS

Les 24 « instants gagnants » sont déterminés aléatoirement pendant toute la durée de l'opération.

Le gagnant sera donc la personne qui aura cliqué sur la case du jour au moment précis de « l'instant gagnant ».

A défaut d'une inscription coïncidant avec l'un des instants gagnants, la première inscription conforme arrivant après la minute de « l'instant gagnant » sera considérée comme gagnante.

Les gagnants seront prévenus immédiatement, à la suite de l'instant-gagnant.

Pour obtenir son prix, la personne gagnante devra se présenter à l'accueil de son magasin dans les 30 jours suivant la date de l'annonce des gagnants, en cas d'envoi du lot, ils recevront leur dotation dans un délai de 4 à 8 semaines à compter de l'instant gagnant.

Si l'un des gagnants prévenu ne se manifeste pas dans les 30 jours après l'annonce des résultats, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété des Galeries.

A une adresse électronique ne pourra correspondre qu'une seule inscription.

La Société Organisatrice ne sera nullement responsable si les coordonnées ne correspondent pas à celles du gagnant ou sont erronées, ou si les emails ne parviennent pas pour cause de raisons techniques. Dans ce cas, il n'appartient pas à la Société Organisatrice de faire des recherches complémentaires afin de retrouver le gagnant indisponible qui ne recevra donc pas son lot ou aucun dédommagement ou indemnité. La Société Organisatrice restera alors propriétaire du lot non distribué.

Il ne pourra y avoir qu'un seul cadeau par personne durant toute la durée du jeu.

Toute violation aux dispositions du présent règlement entraînera la radiation d'office du participant.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations recueillies lors de ce jeu peuvent être utilisées par la société organisatrice.

Conformément à l'article 27 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données peut être exercé à tout moment par écrit auprès de :

« Service Marketing et Communication – « **CALENDRIER DE L'AVENT Les Galeries** » – 9 Rue du 6 Juin, 61100 Flers ».

Les gagnants autorisent par avance les sociétés organisatrices de ce jeu à utiliser leur nom à des fins publicitaires liées à l'opération et ce sur tout support, sans que cette utilisation puisse conférer un droit, une rémunération ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur prix.

En particulier, les gagnants permettent que leur nom apparaisse clairement sur le site Internet **lesgaleries.fr** et sur la **Page Facebook des Galeries**.

RESPONSABILITE

La société organisatrice ne sera pas tenue responsable si le concours devait être reporté, écourté ou annulé si les circonstances l'exigent.

Des additifs ou des modifications pourront éventuellement être publiés pendant le concours. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et seront réputés en faire partie intégrante.

Décharge Facebook :

Cette application n'est pas gérée ou parrainée par Facebook. Les informations que vous communiquez sont fournies à la société Les Galeries non à Facebook.

Du fait de l'acceptation du règlement, les participants autorisent Les Galeries à conserver les informations émises lors de leur inscription. Celui-ci s'engage à ne pas divulguer les informations données par les participants à de tierces personnes physiques ou morales.